

## ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES : LE CHOMAGE

L'influence cumulative de la crise économique et des facteurs démographiques et sociologiques a fait gonfler le chômage en Belgique, entre 1970 et 1980, dans des proportions inouïes et elle a donné naissance à de véritables régions de détresse. Cette planche a essentiellement pour but de donner un meilleur aperçu de la répartition spatiale du chômage ainsi que de ses glissements du point de vue régional.

La carte principale à 1 : 500 000 représente la répartition par commune et d'après le sexe des chômeurs complets indemnisés au 30 juin 1980. Pour chaque commune on fournit une triple information : les données absolues, la part des hommes et des femmes et la proportion du nombre des chômeurs par rapport à la population active totale.

Le nombre absolu des chômeurs (hommes et femmes) est représenté au moyen d'un cercle dont la superficie est proportionnelle au nombre total des chômeurs complets enregistrés par l'Office national de l'Emploi le 30 juin 1980. Par chômeurs on entend non seulement le groupe des « normalement » aptes, mais aussi les chômeurs à aptitudes « partielles » ou « limitées ». On n'a pas retenu les chômeurs partiels, les groupes qui ont été rayés provisoirement des listes des chômeurs, de même que les chômeurs inscrits obligatoirement mais non indemnisés; ces données, en effet, ne sont pas disponibles à l'échelle de la commune. La demande d'emplois est donc nettement sous-estimée en limitant ainsi le concept « chômeurs » aux personnes qui reçoivent une indemnité de chômage parce que leur contrat de travail a pris fin ou parce qu'elles sont favorisées du fait qu'elles n'ont pas encore travaillé après l'accomplissement de leurs études. L'analyse du chômage s'effectue le mieux sur la base de la situation au 30 juin, parce qu'à cette date le chômage est influencé le moins par les oscillations saisonnières ou par des circonstances fortuites (étudiants sortants non encore compris), de sorte que les chiffres offrent un meilleur reflet du chômage à l'échelle communale.

La proportion hommes-femmes est représentée par des secteurs de cercle où l'on a d'abord indiqué le pourcentage des femmes, ensuite celui des hommes et ce en partant de la ligne de séparation verticale dans le sens du mouvement des aiguilles d'une montre.

La part relative des chômeurs en pourcentages de la population active est rendue au moyen de couleurs dans la carte principale. Il apparaît ainsi une image claire de la répartition des taux de chômage respectivement chez les hommes et chez les femmes. La valeur relative la plus significative est obtenue par le calcul du pourcentage du nombre des chômeurs par rapport à la population active résidant dans la commune. La population active par commune de résidence n'est cependant connue que pour l'année de recensement de 1970. Pour 1980 elle ne peut, de ce fait, qu'être calculée de façon approximative, c'est-à-dire sur la base d'estimations faites par le Ministère de l'Emploi et du Travail. Le taux de chômage d'après la population active est obtenu en multipliant le rapport nombre de chômeurs/population résidente par le rapport estimé population résidente/population active, qui est de 1,84 pour les hommes et de 3,40 pour les femmes (moyennes du Royaume).

Les deux cartons donnent à l'échelle communale des informations comparables sur le chômage au 30 juin de 1970 et de 1980. Le nombre total des chômeurs (hommes et femmes) a été rapporté, par commune, à la population résidente totale de l'année correspondante. En 1980, la Belgique comptait 596 communes contre 2 379 en 1970. Afin de permettre la comparaison des cartons, on a converti la situation communale de 1970 en celle de 1980.

Le 30 juin 1970, le nombre de chômeurs complets indemnisés ne s'élevait qu'à 64 935 (38 708 hommes et 26 227 femmes). Ceci correspondait à 0,67 % de la population totale, ou 1,8 % de la population active, ou encore 3 % des personnes assurées contre le chômage. En 1970, le chômage n'était pas encore un vrai problème national. Les chômeurs étaient en majeure partie des hommes. En outre, plus de la moitié avaient dépassé la cinquantaine. Les chiffres de chômage les plus élevés se manifestaient dans quelques branches d'activité, comme l'agriculture, l'industrie diamantaire, l'hôtellerie et les mines. Géographiquement le chômage était cependant fortement concentré dans deux régions à problèmes préoccupants : le Borinage et la région de Liège-Verviers. Il s'agissait de vieilles régions industrielles appartenant à la zone industrielle wallonne, s'allongeant d'ouest en est, dont les activités sont essentiellement axées sur la production du charbon, de l'acier ou des textiles. La Flandre ne comptait pour ainsi dire pas de régions à chômage bien marqué, bien que les premiers signes de l'apparition de régions structurellement faibles pouvaient y être décelés, notamment en Campine du Sud et dans la région d'Alost.

Le 30 juin 1980, la Belgique comptait 294 870 chômeurs complets indemnisés (106 393 hommes et 188 477 femmes). Ils représentaient 2,99 % de la population totale, ou 7,2 % de la population active, ou encore 11,8 % du nombre des personnes assurées contre le chômage. Comparé à 1970, le chômage est devenu en 1980 un problème national très grave, qui s'est encore accentué dans la suite. A la fin du mois d'août 1981, il y avait déjà 400 000 chômeurs en Belgique. Les branches d'activités les plus atteintes sont : l'habillement, les chaussures et le cuir, les mines, la construction; mais l'alimentation et le tabac, le papier et le bois accusent également des chiffres de chômage très élevés. Tout le secteur secondaire est pour ainsi dire en crise.

Du point de vue régional, le problème du chômage est bien plus compliqué et hétérogène en 1980 qu'en 1970. Il y a un accroissement énorme du chômage avec des glissements spatiaux considérables et des modifications très accentuées selon les groupes affectés.

En 1980, la zone industrielle wallonne était toujours caractérisée par un taux de chômage important comparativement aux autres régions. Sur la carte, on distingue aisément la région de Liège ainsi que le Borinage. Mais le chômage accentué dépasse à présent les limites du Borinage à l'est et au sud, s'étendant sur le Centre et la région de Charleroi, jusque dans le sud du Hainaut (Thuin) et même dans la province de Namur (Philippeville). Même les régions flamandes de faible chômage en 1970 sont actuellement durement frappées. Mais il n'empêche qu'en 1980 on enregistre les taux de chômage les plus élevés non pas dans les régions précitées, mais plutôt dans le Nord-Est de la Belgique, où l'âge d'or des années soixante avait amené une expansion économique considérable grâce aux nouvelles installations industrielles. Le Nord-Est dépasse largement la région houillère de la Campine et comprend la plus grande partie de la province de Limbourg, ainsi que des régions limitrophes des provinces d'Anvers et de Brabant. Il y a encore d'autres contrées flamandes qui sont très durement touchées par le chômage, telles les régions de la Dendre (migrations alternantes importantes vers Bruxelles) et de Courtrai, avec des tentacules au-delà de la limite linguistique.

L'accroissement du chômage entre 1970 et 1980 ainsi que les glissements d'ordre spatial ont leurs causes profondes dans les modifications fondamentales qui sont apparues sur le marché de la main-d'œuvre.

En premier lieu, il convient de noter que la répartition du chômage est déterminée pour une part très importante par la composante féminine. Le taux de chômage féminin (nombre de chômeuses par rapport à celui des actives) atteint ainsi 12,7 % contre 4,5 % en ce qui concerne les hommes; dans le Nord-Est il y a même plusieurs communes où 30 % de la population féminine active est en chômage. Par rapport au nombre des assurés contre le chômage, il y avait même en Belgique 21,0 % de femmes sans travail contre 6,6 % chez les hommes. Dans le Nord-Est du pays surtout, le taux d'activité des femmes s'était accru considérablement durant les années septante; elles ont apparu comme de nouvelles venues sur le marché du travail dans les régions à l'écart des puissants pôles de croissance que constituaient, par exemple, Bruxelles et Anvers.

En second lieu, on constate un chômage particulièrement important parmi les jeunes. En Belgique, au 30 juin 1980, 25 % des chômeurs et 32 % des chômeuses avaient moins de 25 ans. Dans le Nord-Est du pays, les taux de natalité étaient jusqu'au milieu des années soixante, sensiblement plus élevés qu'ailleurs, provoquant l'apparition, en 1980 de beaucoup de jeunes sur le marché du travail. L'aspect catastrophique des régions ainsi durement frappées réside dans le fait que le rétrécissement de l'emploi (crise économique qui pèse de tout son poids dans les régions écartées, à entreprises industrielles utilisant une main-d'œuvre nombreuse) y coïncide précisément avec une augmentation sans précédent de la demande d'emplois par les jeunes (évolution démographique) et un accroissement important du taux d'activité chez les femmes (facteur sociologique).

Enfin, il faut noter qu'en 1980 la plupart des chômeurs n'ont reçu qu'un enseignement primaire ou un enseignement secondaire partiel. L'importance du groupe des chômeurs diplômés ne doit certes pas être sous-estimée, mais globalement on peut tout de même avancer qu'en 1980 le degré de scolarité était inversement proportionnel au taux de chômage. D'autre part, il y a en Belgique une nombreuse main-d'œuvre étrangère non qualifiée; ce groupe est même plus important que celui des chômeurs belges non qualifiés. Aussi la présence de travailleurs étrangers a-t-elle considérablement aggravé le problème du chômage.